

L'Anarcho-syndicaliste

N°234 – Le numéro : 4 € ttc

novembre 2023

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même ... » *Fernand Pelloutier - Lettre aux Anarchistes.*

Sens propre et sens figuré

Le matraquage médiatique crée un conditionnement quasi permanent. Ce n'est pas nouveau, mais le phénomène s'amplifie avec pour but de détruire toute réflexion ou, à tout le moins, réduire la possibilité de se faire une opinion librement.

Depuis 2018, nous avons subi :

- L'ostracisation des gilets jaunes, les violences d'État sur les manifestants (nassage, flash-Ball en tir direct, matraquage à terre sur enfants, jeunes, femmes, personnes âgées...),
- Le passage en force de la loi retraite contre l'avis de 90 % de la population, malgré les manifestations,
- Les manipulations médiatiques pour occulter les violences policière.
- « L'invasion de l'Ukraine par la Russie » objet d'un narratif occultant les responsabilités de l'Ukraine, le rôle des néo-nazis et les massacres de civils ukrainiens russophones de l'est de l'Ukraine, ainsi que la préparation d'une invasion militaire par le gouvernement ukrainien dans le but d'éradiquer toute présence ou expression russophone.

→ La période Covid, véritable mascarade dramatique, remettant en cause les libertés individuelles, les règles de droit, l'organisation des institutions politiques, en donnant les pleins pouvoirs au président de la république et en mettant les organisations syndicales sous le boisseau.

N'oublions pas la manipulation de la population lors de ce triste épisode Covid, où le président de la république proposait, relayé par un bon nombre de français et de syndicalistes, la déchéance de citoyenneté avec perte des droits sociaux et tous droits civiques pour les « suspendus » et pour tous ceux qui refusaient la vaccination obligatoire et le pass-sanitaire.

Aujourd'hui la guerre « Israël-Palestine » polarise à l'extrême: d'un côté des criminels, des terroristes, de l'autre, les justes, les victimes séculaires. C'est une caricature d'un manichéisme extrême, le degré zéro de la pensée qui interdit toute expression sur ce conflit totalement passé sous silence depuis des années. Impossible de s'exprimer sans avoir au préalable déclaré : « La

condamnation sans équivoque et péremptoire de l'horreur absolue de l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre et un soutien inconditionnel à Israël », occultant le blocus total (nourriture, eau, électricité) de la zone de Gaza, le bombardement de zones d'habitations civiles, d'hôpitaux, qui constituent selon le président de l'ONU, Mr Antonio Guterres, des violations des règles de l'ONU, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité.

Comble: le veto des États Unis sur le vote à l'ONU pour condamner Israël contre une majorité de pays et son soutien inconditionnel à l'attaque militaire sur Gaza alors que Mr Biden déclare à la presse qu'il faut tenir compte des conséquences dramatiques des guerres des USA en Irak, en Afghanistan...

Comment les populations occidentales peuvent-elles assister à ces horreurs sans réagir, voire approuver et soutenir cette macabre comédie ? Comment ce conditionnement est-il possible ?

Pour nous militants ouvriers c'est non à la guerre, non au capitalisme, comme l'a dit si justement Jean Jaurès, « le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage ».

Non au bal des faux culs, au cortège des pleureuses qui rappellent les règles de droit et s'assoient dessus.

Marc Hébert
le 7 novembre 2023

L'Anarcho-syndicaliste

Abonnement pour 10 numéros : 40 € TTC.
Abonnement de soutien : à partir de 50 € TTC .
Formulaire d'adhésion sur:
<https://anarcho-syndicalisme.org/>

Par courrier et chèque :

Chèque à l'ordre de :
L'association des Groupes Fernand Pelloutier

adressé à M.L. Pichon
30 rue Edouard Corbière – 29200 BREST

Par courriel et virement bancaire :

Adressé à :
anarcho-syndicaliste@protonmail.com
Virement à destination de :
FR 74 2004 1010 1109 9982 8D03 218
CCP: 9998 28B Nantes.



Procès politique d'un syndicaliste et d'un journaliste à Besançon

Deuxième épisode

Rappel : lors du mouvement social explosif de plusieurs mois contre la réforme des retraites du printemps 2023, Frédéric Vuillaume, syndicaliste, et Toufik de Planoise, journaliste, se retrouvent mis en procès pour l'exercice de leur activité réciproquement militante et professionnelle en manifestations du 7 mars et du 20 avril.

Ils ont été mis en garde à vue le 26 avril 2023, veille de la venue de Macron au

Château de Joux près de Pontarlier. Après 9h de garde à vue, Toufik a été libéré et Fred enfermé dans le palais de justice en attendant d'être présenté à la procureur puis à la juge des libertés et des détentions. Celle-ci est revenue sur le contrôle judiciaire lui interdisant de manifester dans toute la France jusqu'au 30 juin et d'entrer en contact avec Toufik. Elle a juste maintenu le contrôle judiciaire

avec interdiction de porter une arme et obligation de se présenter au procès.

Celui-ci s'est tenu le 30 juin 2023 (voir article du journal précédent n°233).

Chefs d'inculpation :

Pour Toufik, intrusion sur une enceinte ferroviaire **le 20 avril** et refus de se soumettre à des prélèvements biologiques et relevés signalétiques lors d'une garde à vue.

Et pour Fred, entrave à la circulation **routière** au rond point des Mercureaux le 7 mars **et des trains le 20 avril.**

Peines encourues :

6 mois de prison et 3750 € d'amende pour les deux et, en plus, 2 ans de prison et 4500€ d'amende pour Fred.

Verdic :

Le 13 juillet Fred et Toufik sont condamnés tous deux à la peine symbolique de 1 €, avec interdiction de port d'arme et cinq ans de mise à l'épreuve pour Fred, **pourtant relaxé pour blocage des trains.**

Peut-on s'en réjouir, car si la peine est symbolique, il s'agit cependant d'une condamnation s'inscrivant de fait au casier des accusés, créant de plus une jurisprudence dangereuse contre les libertés fondamentales.

Un retour détaillé ci-dessous sur le déroulement du procès révèle nettement l'injustice de cette mascarade de procès et clairement sa teneur politique.

Le 20 avril, la manifestation investit la gare de Besançon. Action qui s'est d'ailleurs déroulée dans une bonne ambiance, calme et sans violence. La SNCF n'a d'ailleurs pas porté plainte, c'est le parquet qui a engagé des poursuites. Toufik s'y trouvait pour couvrir l'évènement, son travail nécessitant la traversée de la voie ferrée, ce qu'il a fait tout en étant reconnaissable en tant que journaliste, portant le logo « MEDIA » inscrit en fluo sur son sac à dos et visible sur les images de vidéosurveillance. Ne faisant que son métier de journaliste indépendant accomplissant sa mission d'informer, il rappelle au procureur que la liberté d'informer est un élément de démocratie.

Le procureur de la République, M. Étienne Manteaux, remet alors en cause sa légitimité professionnelle de journaliste, faisant croire à

l'assemblée qu'il ne l'est pas, n'étant que « pigiste ». Outre le crachat à la figure des pigistes considérés comme des sous-journalistes, le procureur en veut pour preuve que l'accusé ne détient pas de carte de presse française et n'aurait rien eu à faire sur la voie ferrée.

Toufik dénonce alors un procès en illégitimité du journaliste et rappelle que les trois quarts de journalistes en France n'ont pas de carte de presse. Il fustige donc l'argument du procureur puisqu'il a une carte de presse internationale.

La réponse de son avocat ne se fait pas attendre non plus : « *Comment reprocher à un journaliste de couvrir un événement ? Vous pouvez vous draper, M. Le procureur, dans le rôle du grand défenseur de l'intérêt général, mais le journaliste aussi en est un, et même le premier. Et comme l'exige sa profession, il doit parfois prendre des risques. Toufik de Planoise a d'ailleurs été agressé plusieurs fois par l'extrême droite, comme la veille de ce procès en couvrant les dernières révoltes urbaines.*

Et malgré ces risques, le journaliste continue son travail soulignant l'intérêt qu'il porte au collectif. C'en serait presque drôle si ce procès ne faisait pas peser une sérieuse menace sur la liberté de la presse en France. Et si le but d'une condamnation serait de « mettre fin à la chienlit » (parole en salle du procureur), celle-ci serait politique, non fondée sur des textes juridiques. Un journaliste qui subit une procédure judiciaire, une garde à vue et un procès, cela porte un nom : une procédure-bailloin ».

L'avocat du syndicaliste axe aussi son plaidoyer sur les libertés fondamentales. Il souligne le caractère politique des accusations et des infractions présumées. Les accusés ont d'ailleurs été convoqués par le Procureur de la République par un procès verbal, CPPV qui ne peut s'appliquer à des délits politiques.

Le procureur de la République défend alors son dossier d'accusation. Il fait valoir la nécessité de l'État de Droit pour que notre société retrouve « l'apaisement ». Selon lui, les manifestations du 7 mars et du 20 avril auraient dû être déclarées. L'infraction n'est donc, selon lui, non politique, l'État de Droit étant menacé par les manifestations spontanées et les blocages. Un tel procès serait donc pour lui purement juridique et nullement politique, une juste réponse à une menace envers l'État de Droit.

Fred appelé à prendre la parole défend alors son droit à manifester et rappelle les alertes lancées par les instances internationales contre la dérive autoritaire depuis plusieurs années en France. « Amnesty International » l'a d'ailleurs soutenu lors d'un de ses quatre procès précédents dont il a été à chaque fois relaxé malgré l'acharnement judiciaire dont il est la cible.

Il déclare ne pas comprendre la raison de sa présence devant ce tribunal. En tant que responsable syndical, il a reçu mandat de son organisation pour participer à toute action contre la réforme des retraites, déclarée ou non. Rappelons que participer à une manifestation non déclarée ne constitue pas une infraction et que le droit de manifester est inscrit dans la Constitution.

« Je suis syndicaliste et ma seule arme, c'est ma voix ! » clame-t-il.

« Si le gouvernement se montre sourd aux revendications lors des manifestations et passe en force au parlement, le mouvement social doit logiquement adopter des modes opératoires plus radicaux comme les blocages. »

Dans son réquisitoire, le procureur de la République martèle qu'il veut représenter l'intérêt général, dépasser les points de vue individuels, s'élever au-dessus de la mêlée politique. Surplombant la vie politique et le mouvement social, il concède reconnaître « l'altruisme » de celles et ceux qui s'engagent dans la vie associative, syndicale, confondant la charité avec la solidarité pensant que l'on se syndique comme on allume un cierge. Mais revient sur son argument favori : les manifestations du 7 mars et du 20 avril n'étaient pas déclarées et, par leurs blocages improvisés, ces citoyens en colère « prennent en otage le reste de la population. Ces accusés, c'est la chienlit qui foule au pied de l'État de Droit ! ».

Pour rappel, plus de 60 % des français et 90 % des actifs soutenaient alors le mouvement social.

La réponse de l'avocat du syndicaliste ne se fait pas attendre, axant lui aussi son plaidoyer sur les libertés fondamentales : « *le procureur aime l'ordre, j'aime la loi ! Cet "ordre" bourgeois se raidit, dérive vers l'autoritarisme, et monte sur ses grands chevaux au moindre blocage de gare. De plus, si Frédéric Vuillaume est reconnu coupable, ce verdict ouvrira la voie à tous les arbitraires des parquets qui voudront par la suite engager des poursuites contre des syndicalistes qui dérangent.*

De la même manière, interroge l'avocat, pourquoi applaudit-on un blocage dans une dictature (comme à Hong Kong), tandis qu'en France, les bloqueurs sont poursuivis en justice ? »

À la fin du procès, Frédéric Vuillaume assure qu'il continuera à lutter.

Mais au final, les deux accusés sont condamnés le 13 juillet, condamnation inscrite dans leur casier.

Frédéric Vuillaume met en garde :

« Si on laisse passer ça, ça va se généraliser ».

Ces condamnations sont de fait un signe que la France mue à bas bruit vers un régime de plus en plus autoritaire ; une justice de plus en plus répressive contre le mouvement social pour museler ce qu'elle appelle « la chienlit », opposition pourtant légitime et nécessaire pour protéger les droits sociaux.

Aux dernières nouvelles, Frédéric Vuillaume a reçu un PV de 68 € d'amende pour tapage nocturne à 16h de l'après-midi lors d'un rassemblement syndical contre la réforme des retraites à l'occasion de la venue d'Olivier Dussopt, ministre du travail, à Besançon le 7 juillet 2023.

Les deux condamnés feront appel, de même que le parquet ; suite au prochain épisode.

Le Préfet a dit ...

L'organisation des mouvements de contestation sociale qui se succèdent depuis quelques années ; appels à la grève et à manifester ; ont démontré la soumission au pouvoir des organisations syndicales, des associations et même de certains gilets jaunes.

En effet malheureusement, bien souvent, les parcours de ces manifestations sont déclarés à la préfecture.

Préfecture qui demande, qui sont les déclarants, l'heure du début de la manifestation, l'heure de fin et même le nombre de participants. Et si le parcours prévu par les organisateurs ne plaît pas au préfet, celui-ci demande de le modifier sous peine d'interdire cette manifestation qui pourrait troubler l'ordre public.

Le pouvoir, par cette procédure de déclaration, décide où doit commencer la manifestation, où elle doit se terminer. Tout doit être maîtrisé de A à Z, rien ne doit gripper cette mécanique bien huilée pour éviter de perturber le système capitaliste.

Malgré ces dérives autoritaires évidentes qui font entrave aux droits de manifester, de revendiquer, de s'opposer, les organisations syndicales s'y conforment presque sans sourciller gommant de fait le caractère revendicatif de ces dites manifestations.

Certaines organisations syndicales vont même encore plus loin que les demandes du pouvoir puisqu'elles organisent elles-mêmes un service d'ordre qui a pour but de ceinturer les têtes de cortèges ou le cortège quand il y a moins de monde.

Ce « passage » de la manifestation par les organisations syndicales a pour but selon elles d'éviter tout débordement. Mais cette manière de faire empêche toutes tentatives des manifestants revendicatifs de sortir du parcours voulu par la préfecture, annihilant de fait la spontanéité, le côté revendicatif de ces manifestations.

Si bien que le cortège suit tranquillement les véhicules de la police qui lui montre le chemin à suivre.

Cette soumission implicite aux autorités n'empêche en rien d'ailleurs le pouvoir de criminaliser l'action syndicale comme on l'a encore

vu récemment lors les manifestations contre la réforme des retraites. Ainsi, malgré le respect des consignes préfectorales par les organisations syndicales, il n'a pas hésité à convoquer les militants les plus déterminés pour les incriminer, les intimider et les juger, pour essayer de les faire taire définitivement.

Dans ces conditions totalement absurdes, comment pouvons-nous faire entendre et organiser un rapport de force dans la rue ?

Est-ce que le syndicat, qui est un moyen pour les salariés de s'organiser pour exprimer haut et fort leurs revendications légitimes, doit être légaliste au point d'obéir à la moindre injonction du préfet ? Je ne le crois pas.

Cette stratégie de soumission tue dans l'œuf la contestation, la revendication et dessert la notion de rapport de force. Ce qui fait que beaucoup de salariés, retraités, jeunes, chômeurs ne viennent plus dans la rue et essayent de créer un rapport de force ailleurs comme ça a été le cas pour le mouvement de révolte des gilets jaunes et les anti-pass-sanitaire.

Au contraire une manifestation doit être vivante, imprévisible, revendicative comme une rivière en crue qui sort de son lit. Elle doit, par sa puissance revendicative, faire trembler le pouvoir.

Que penseraient nos anciens en voyant les organisations syndicales agir de la sorte ?

Eux qui, sans déclaration aucune, ont envahi les rues lorsqu'ils étaient massivement en grève, bloquant les routes, la circulation, l'économie, le système et ont ainsi réussi à arracher, par la lutte, les conquies sociaux dont nous bénéficions tous actuellement.

Alors retrouvons notre dignité, soyons libres, fougueux, combatifs. Arrêtons d'être légaliste. Cessons de nous soumettre au pouvoir en déclarant nos manifestations et rassemblements, comme c'est le cas dans d'autres pays, et ne demandons pas au pouvoir la permission de faire entendre nos revendications légitimes, comme ça a toujours été le cas dans la tradition Ouvrière.

Fred, octobre 23

Injustice et privilège

Tout le monde croit qu'un privilégié c'est quelqu'un de riche, de plein aux as, et tout ça parce qu'il bénéficie d'un privilège social. Par exemple, ceux qui touchent les dividendes des autoroutes privatisées dans des conditions toujours secrètes à ce jour parce que, justement, elles accordent des privilèges et avantages scandaleux...

Sauf qu'au Parlement, un groupe de députés « néo-trumpistes », partis républicain et « macronistes », ont fait semblant de croire, en ce mois d'octobre 2023, que les privilégiés seraient parmi les plus pauvres de la population :

Ceux qui touchent le RSA, soit 607,75 euros par mois pour une personne, 911,63 € pour un couple !

C'est dingue non !

Quand on sait que 18% de la population vit sous le seuil de pauvreté et que c'est le cas de 25% des jeunes entre 18 et 24 ans, c'est cette pauvreté qu'il faut combattre, non ? Alors qu'on estime qu'une personne est pauvre si ses revenus sont inférieurs à **1 102€ par mois**.

En 2019, l'Insee comptait 9,2 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, auxquelles il faut ajouter environ 1,6 million de pauvres qui échappent aux statistiques. Plus de la moitié sont des femmes.

Comme si cela ne suffisait pas ces députés néo-trumpistes, c'est-à-dire l'extrême droite libérale, ont décidé qu'il fallait, pour toucher ces 607 euros, travailler 15 heures par semaine ! Du jamais vu en démocratie.

Mais déjà vu en démagogie ! Car ces 15 heures par semaine, qui va les fournir aux 3,87 millions qui touchent le RSA. Personne !

Et comment leur demander de trouver par eux-mêmes ces 15 heures ? Sinon, ce serait pour eux rien du tout c'est-à-dire la mort sociale.

Alors qu'entre avril et juin 2023, d'après un recensement du gestionnaire d'actifs Janus Henderson, les 1200 plus importantes entreprises mondiales cotées en bourse ont redistribué 568,1 milliards de dollars en dividendes à leurs

actionnaires, +4,9% par rapport à la même période en 2022.

En France, c'est pire : Janus Henderson y estime à 49,5 milliards de dollars (environ 46 milliards d'euros) le montant des dividendes reversés aux actionnaires par les grands groupes du CAC 40. C'est un record !

Et c'est au moment où la morgue de classe la plus cynique conduit à verser autant de dividendes aux actionnaires qu'il faudrait se scandaliser de 607 euros du RSA ?

Car ils font quoi les actionnaires pour toucher 46 milliards d'euros. Et la réponse est : rien. Ils ne travaillent pas, eux. Et pas de néo-trumpistes au Parlement pour dire que ça ne peut pas durer.

Est-ce qu'on dépose un projet de loi pour obliger les actionnaires à travailler 15 heures par semaine ? Ou on la ferme et on se comporte en laquais du capital... ?

Faut voir : mais l'antagonisme de classe est là et interdit tout accord avec les laquais du capital au gouvernement.

Justement, il y a une manifestation intersyndicale le 13 octobre.

Pour FO, sur le site, c'est « *Mobilisons-nous contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes.* »

Sur le site CFDT : « *pour les salaires, le pouvoir d'achat et l'Égalité professionnelle.* » Kifkif...

Sur le site de la CGT : « *salaires, égalité, service public, environnement, retraites, droits ...* »

En clair, on manifeste le 13 octobre syndicalement. Mais, ...

1. Il n'y a pas de revendications communes précises et chiffrées,

2. On ne touche pas au capital, aux dividendes, à la rente...

3. On n'est pas dans le rapport de classe qui pose le problème social en termes de classe.

Ce n'est pas pour dire mais le capital peut dormir tranquille.

Car au moins la CGT et la CGT-FO ont l'obligation de poser des revendications de classe pour le monde du travail en dénonçant les privilèges exorbitants du capital. Mais cela veut dire qu'entre le corporatisme, chrétien à l'origine et fait pour pratiquer la collaboration de classe (genre CFTC-CFDT), et le syndicalisme de classe, il n'y a pas d'entente possible surtout quand l'entente se fait

sur le terrain du corporatisme. Or c'est ce qui se pratique depuis des mois comme on l'a vu avec la mobilisation sur les retraites cette année 2023. Et cela a conduit à l'échec.

Car sans revendications de classe précises, tu n'obtiens rien.

Car en face, les tenants du capital ne reconnaissent rien tant que leurs privilèges ne sont pas dénoncés, tant que le programme de classe du monde du travail ne se fait pas entendre. Si ce

n'est pour demain, 13 octobre, se faire entendre, ce sera pour la prochaine fois. Car c'est l'injustice sociale, quoiqu'en pensent les bureaucraties, qui sait toujours se faire entendre.

Et l'injustice est tellement grande qu'elle ne va pas manquer de se faire entendre. À nous d'être avec elle.

E.Morel
12 octobre 2023



La justice selon les flics !

« **Pas de justice, pas de paix !** »

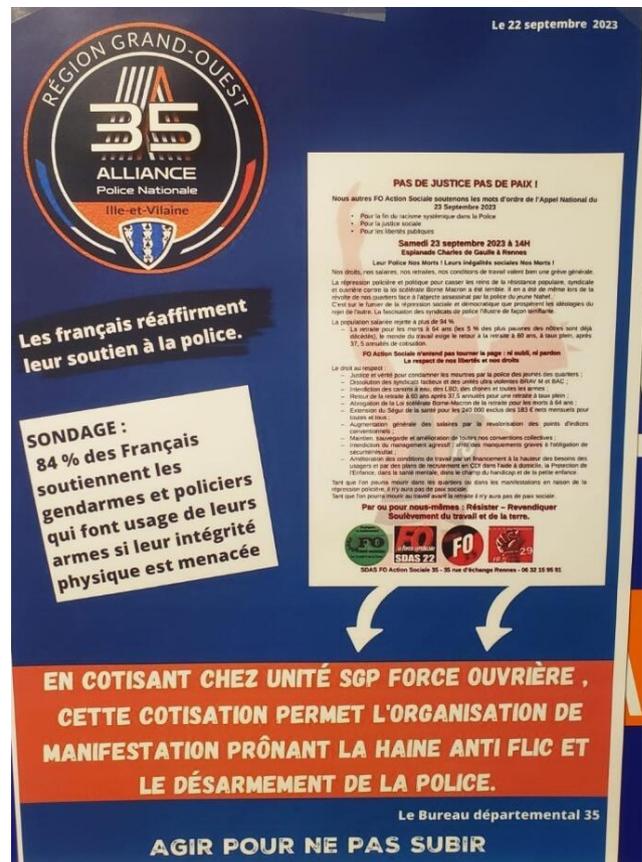
Quatre syndicats départementaux de l'action sociale de la région Bretagne signent un tract sous ce titre et dénoncent, entre autres, les violences policières... Nous constatons que leur revendications ne sont pas uniquement corporatistes et qu'elles s'interrogent sur des violences subies par les manifestants luttant contre la réforme des retraites.

Ce tract équivaut au slogan : « **Police partout, justice nulle-part !** ».

Et donc pas de « paix » sociale sans justice pour les travailleurs... encore qu'il faudrait partir du principe que la « justice » puisse être juste !

Le syndicat des policiers « Alliance », syndicat corporatiste, s'appuie sur ce tract pour dénoncer le Syndicat Général de la Police Force-Ouvrière, SGP FO, qui prônerait à l'aide de ces cotisations, la « haine anti-flic » et le « désarmement de la police ».

Soit c'est la preuve que les adhérents d'Alliance ne savent pas lire, soit c'est de leur part de la mauvaise foi !



Tract Alliance, sept. 23

C'est envisageable que « 84 % des français soutiennent les gendarmes et les policiers qui font usage de leurs armes si leur intégrité physique est menacée ». Résultat d'un sondage certainement obtenu à la suite d'un film TV où la police arrive à désorganiser un trafic de drogues, d'enfants et d'organes dans une petite ville tranquille - où il fait bon vivre - avec force sirènes hurlantes, gros calibres et massacres des « méchants » enfouraillés comme ... des policiers.

Mais 84 % des français sont en majorité des travailleurs et ne soutiennent pas la violence faite aux manifestants qui ne sont pas armés et qui ne menacent pas l'intégrité physique des compagnies de flics mobilisées contre eux ! Courageux, les « cagnes » !

Car à quoi sert la gendarmerie et la police, dans le cadre de la répression de toutes manifestations : ... à défendre uniquement le capitalisme !

Les « forces de l'ordre » sont serviles et donc « servent » ceux qui les commandent !
 Sous Vichy à remplir les trains en partance pour les camps de la mort !
 Sous Pinochet à massacrer la population chilienne !
 Sous Franco à tuer la révolution ouvrière !
 Etc, etc,

Ils ne sont pas armés de cure-dent, ils sont armés pour tuer !
 Sans ça ils n'auraient que des mégaphones !

Que veulent Alliance ou tout autre syndicat de policiers, faire pleurer dans les chaumières sur leurs rudes vies quand ils cognent sur des manifestants ???

N'empêche, que les quatre SDAS de Bretagne, peuvent, à la rigueur, les remercier de divulguer leur tract dans tout le « Grand ouest ».

Mort aux vaches !

Le 15 octobre 2023, Christine et Chveik

PAS DE JUSTICE PAS DE PAIX !

Nous autres FO Action Sociale soutenons les mots d'ordre de l'Appel National du 23 Septembre 2023

- Pour la fin du racisme systémique dans la Police
- Pour la justice sociale
- Pour les libertés publiques

Samedi 23 septembre 2023 à 14H
Esplanade Charles de Gaulle à Rennes

Leur Police Nos Morts ! Leurs inégalités sociales Nos Morts !

Nos droits, nos salaires, nos retraites, nos conditions de travail valent bien une grève générale. La répression policière et politique pour casser les reins de la résistance populaire, syndicale et ouvrière contre la loi scélérate Borne-Macron a été terrible. Il en a été de même lors de la révolte de nos quartiers face à l'abject assassinat par la police du jeune Nahel. C'est sur le fumier de la répression sociale et démocratique que prospèrent les idéologies du rejet de l'autre. La fascination des syndicats de police l'illustre de façon terrifiante.

La population salariée rejetée à plus de 94 %

- La retraite pour les morts à 64 ans (les 5 % des plus pauvres des nôtres sont déjà décédés), le monde du travail exige le retour à la retraite à 60 ans, à taux plein, après 37, 5 annuités de cotisation.

FO Action Sociale n'entend pas tourner la page : ni oublier, ni pardon
Le respect de nos libertés et nos droits

Le droit au respect :

- Justice et vérité pour condamner les meurtres par la police des jeunes des quartiers ;
- Dissolution des syndicats factieux et des unités ultra violentes BRAV M et BAC ;
- Interdiction des canons à eau, des LBD, des drones et toutes les armes ;
- Retour de la retraite à 60 ans après 37,5 annuités pour une retraite à taux plein ;
- Abrogation de la Loi scélérate Borne-Macron de la retraite pour les morts à 64 ans ;
- Extension du Ségur de la santé pour les 240 000 exclus des 183 € nets mensuels pour toutes et tous ;
- Augmentation générale des salaires par la revalorisation des points d'indices conventionnels ;
- Maintien, sauvegarde et amélioration de toutes nos conventions collectives ;
- Interdiction du management agressif : arrêt des manquements graves à l'obligation de sécurité/résultat ;
- Amélioration des conditions de travail par un financement à la hauteur des besoins des usagers et par des plans de recrutement en CDI dans l'aide à domicile, la Protection de l'Enfance, dans la santé mentale, dans le champ du handicap et de la petite enfance.

Tant que l'on pourra mourir dans les quartiers ou dans les manifestations en raison de la répression policière, il n'y aura pas de paix sociale.
 Tant que l'on pourra mourir au travail avant la retraite il n'y aura pas de paix sociale.

Par ou pour nous-mêmes : Résister – Revendiquer
Soulèvement du travail et de la terre.






SDAS FO Action Sociale 35 - 35 rue d'échange Rennes - 06 32 15 95 91

Tract inter-SDAS de Bretagne, objet de la réaction

Sommaire

Sens propre et sens figuré.....	1
Procès politique d'un syndicaliste et d'un journaliste à Besançon.....	2
Le Préfet a dit	5
Injustice et privilège.....	6
La justice selon les flics !.....	7
Au boulot tas de fainéants ! Le travail rend libre !.....	11
Il y a 40 ans, commençait la casse de l'hôpital.....	12
Manipulations.....	16
Le Sionisme d'hier à aujourd'hui.....	18
Le Secrétaire Général de Force-Ouvrière trahit la Résolution Générale et sort de son mandat.....	20

Au boulot tas de fainéants ! Le travail rend libre !

Nouveau message du patronat.

À l'heure même où l'inflation flambe et pèse sur tous les prolos et particulièrement sur les plus pauvres, les travailleurs, dont la plus grande part du budget est consacrée aux dépenses contraintes comme l'alimentation, le logement et l'énergie, voient leurs salaires gelés et leur reste à vivre diminuer sans cesse. Quant à ceux qui vivent le chômage ils se voient imposer de nouvelles obligations qui risquent de mener à la catastrophe humanitaire.

D'un Pôle Emploi « précaire » à un France Travail « privatisé »

Au-delà du coup de communication à 10 millions d'euros supportée par les caisses et nos cotisations, il s'agit d'une fusion de nombreux services d'action sociale et d'institutions publiques supportés jusque-là par les mairies, les départements, les régions... mais dorénavant la porte est grande ouverte aux charognards du privé, ce qui induit moins de services publics et un flicage toujours grandissant, traduisant en acte la volonté de l'État de **faire des allocataires, de la chair à patrons.**

Tout allocataire du RSA sera désormais inscrit d'office comme demandeur d'emploi. Il s'agit bien pour le gouvernement et le patronat de servir l'action sociale à la découpe au privé lucratif, Vous savez, un peu comme pour le compte personnel de formation, avec ses myriades de sociétés privées qui vous harcèlent au téléphone pour vous vendre des formations fantoches ! Eh bien dites-vous que c'est ce que veut généraliser ce gouvernement en déléguant autant que faire se peut, à des prestataires privés, les missions de services publics liés aux allocataires de France Travail !

Conditionnement du RSA

Le Sénat et l'Assemblée Nationale, en bons serviteurs du patronat, viennent en chœur, de voter les 15 heures d'activités obligatoires pour les bénéficiaires du RSA. Rédaction de CVs, stages ou « coaching » pourront être dévolus au privé lucratif, pas vraiment pour apporter un

soutien ou mieux des solutions. Non, la finalité n'est pas là. L'idée c'est d'ouvrir la « niche » et de faire du fric sur les prestations aux demandeurs d'emploi. Évidemment, avec l'obligation pour ces *vils chômeurs* de justifier l'exercice effectif de ces activités, avec toutes les contraintes et la paperasse administrative qui en découleront, puis viendront comme le couperet, les sanctions financières immédiates au moindre écart. Privés de tout.

Un peu plus loin dans la morale bourgeoise, logique de stigmatisation et de contrôle.

France Travail va donc imposer -car c'est bien le sujet- aux bénéficiaires du RSA, ces « *fainéants inutiles* », des activités très éloignées de leurs besoins, ou de leurs cursus, décidées arbitrairement par la matrice du capital. Avec toujours plus de contraintes, les allocataires du RSA qui le peuvent, sont désormais obligés d'accepter des emplois dégradés (contrats 0 heure, auto-entreprise, pénibilité, salaires dérisoires, etc.). C'est la possibilité offerte au patronat de recruter sans devoir offrir des conditions de travail décentes, affaiblissant au passage la situation de tous les travailleurs. Medef et consorts s'en frottent les mains, la preuve on ne les entend pas ! Et pour ce qui est des organisations syndicales qui accompagnent ces « saloperies » elles ne font au mieux, que trahir les intérêts de la classe ouvrière toute entière.

Imposer aux chômeurs, une « occupation » superficielle n'aura clairement pour conséquence que de leur ôter le temps et l'énergie pour se projeter et construire des projets et donc les plonger dans davantage de précarité. Quand aux activités associatives, que l'on pourra également leur imposer, ne serait-ce pas là un moyen détourné de fournir de la main d'œuvre à moindre coup à un secteur associatif qui compense toujours plus le désengagement de l'État républicain de ses missions régaliennes ?

Non, nous l'avons dit plus haut, il s'agit que la précarité, elle aussi, participe aux profits du capital et cette réforme fait partie d'une logique

générale de « Service du Travail Obligatoire » s'appliquant à tous les travailleurs. Cette logique « En Marche ou crève ! » du gouvernement se traduit dans la réforme des retraites, la réforme du lycée professionnel, la formation professionnelle, ou encore dans une loi comme le projet « travail-immigration » permettant la régularisation de sans-papier, à conditions qu'ils et elles acceptent le tout-venant. Et plus récemment la réforme de l'assurance chômage, qui fait varier nos droits en fonction du taux d'emploi dans la région, et fait de nous et de nos droits des variables d'ajustement économique.

Dès lors, nous avons cruellement besoin de syndicats intransigeants et déterminés pour combattre pied à pied ces réformes avilissantes, ils doivent sans attendre faire entendre partout et sans cesse, la voix des travailleurs et leurs revendications et mettre tout en œuvre pour faire reculer ce

gouvernement dans sa dynamique de casse des droits sociaux, des services publics et de santé. Organiser la grève générale devient une urgence absolue !

Et au passage, qui donc est le parasite ?

Anna : mère célibataire, illustratrice indépendante souffrant de migraines chroniques, au RSA pour compléter ses revenus misérables et irréguliers et cotisant pleinement à hauteur de ses maigres rémunérations.

Ou

Vincent : Grand patron, héritier, à la tête d'un empire médiatique, outil de guerre contre la classe ouvrière, s'étant avoué coupable de corruption dans le cadre de ses affaires en Afrique, exonéré de cotisations patronales à hauteur de 80%, évadé fiscal.

Chveik, le 28 octobre 2023



Il y a 40 ans, commençait la casse de l'hôpital...

Il y a 40 ans aujourd'hui, en 1983, FO s'opposait et disait non au projet du gouvernement en matière de santé. Il fallait que ce soit un communiste, Jacques Ralite, qui soit l'exécuteur des basses œuvres ; dans le silence de la place du colonel Fabien, le parti communiste et son appendice la CGT serraient les dents. La stratégie n'était en pas encore déterminée entièrement entre départ ou prolongation du bail au gouvernement qui avait entamé « le tournant de la rigueur ». Ce tournant a été pris et jamais abandonné depuis. À l'époque, FO dénonçait « la suppression de 16 000 lits de soins aigus, la fermeture de 12 000 lits dits inoccupés en psychiatrie et le transfert de 28 000 lits dans le secteur extra-hospitalier, ce qui, inévitablement, [allait] mettre en cause l'emploi et la qualification du personnel. » Le constat était juste.

Aujourd'hui, on poursuit la saignée...

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) chargée de l'expertise en matière de santé et de social relève la suppression de 80 000 lits depuis 2000. Sans aller dans les détails, sans non plus produire des séries statistiques à l'infini, il est possible de dire que la logique de 1983 s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui. Dans les faits, cela veut dire qu'il y a une responsabilité politique à la souffrance du personnel soignant et aux décès dans les services d'urgence ou dans d'autres services.

S'il est admis que le tournant de la rigueur date de 1983, il est à noter que l'austérité est la ligne directrice du gouvernement de la gauche dès juin 1982 « lorsque le gouvernement introduit un gel des prix et des revenus, fixe une limite de

3 % de déficit et choisit de focaliser son attention sur la lutte contre l'inflation plutôt que sur la lutte pour le plein-emploi. »¹ En 1983, la décision de rester dans le serpent monétaire européen (SME) ne fait qu'entériner une décision et une adhésion idéologique à la thèse du pape du néolibéralisme : Milton Friedman. Pour ce dernier, l'équation quantitative explique tout ; et s'il y a de l'inflation, c'est que les salariés et les services publics coûtent trop cher.

C'est ce raisonnement produit par Friedman qui sert à maintenir le peuple sous le joug de la finance. Friedman, larbin et spadassin de Ronald Reagan est aussi l'homme, avec ses fameux « Chicago boys », tous issus des milieux cléricaux, qui saigna le peuple chilien en se mettant au service de Pinochet. On doit à cet homme, aussi brillant que serviteur zélé du capital, d'avoir largement inspiré les statuts de la banque centrale européenne (BCE) avec l'idée de Banque Centrale indépendante. **Donner l'indépendance du politique (donc du peuple) à une banque centrale, c'est la rendre dépendante des marchés financiers, du capital, la soumettre à l'ordre marchand. Les gouvernements peuvent changer, le capital reste maître.** Chacun peut relever que ni Syriza, ni Podemos, ni la Ligue du Nord n'ont développé une autre politique... On ne peut pas changer le monde, si on ne change pas les règles. Certes, la sortie du système monétaire européen (et donc de l'euro) n'est pas suffisante, mais c'est un premier pas, il en faudra d'autres. « Les gouvernements changent, nous, on ne change pas », on a la même envie de reconquérir le capital et donc de faire en sorte que la banque soit sous contrôle des travailleurs.

Plusieurs constats et une mise en récit

La première chose, c'est la chanson « **ni Dieu, ni César, ni Tribun** ». Il est totalement illusoire de lier le destin des travailleurs à celui d'hommes politiques ou de partis politiques. Ce qui était vrai il y a 150 ans l'est encore aujourd'hui et quoi qu'on puisse penser de LFI et de son leader, il apparaît comme une erreur grotesque de lier son destin à celui d'une mouvance et encore plus d'un homme

charismatique. L'âge des tribuns est passé, et les tribuns de la plèbe sont intégrés au cursus honorum depuis au moins 2000 ans, autrement dit, ils font partie de la machine qui sert le capital.

M. Mélenchon était silencieux en 1983 sur le saignement de l'hôpital et il est encore ambivalent sur le tournant de la rigueur : « En 1983 déjà, notre monnaie nationale était prise dans le Serpent monétaire européen (SME). Certains ont pensé qu'il fallait faire le socialisme à une échelle européenne plutôt que dans un seul pays. » (tweet). Voilà la fable de M. Mélenchon !

Autrement dit, M. Mélenchon est prêt à vendre le récit que pour certains socialistes, le fait de rester dans le SME, était une étape vers le socialisme. À ce stade, n'en jetez plus, il n'empêche qu'aujourd'hui encore M. Mélenchon et ses amis de la NUPES, les capitalistes verdoyants en tête, ne veulent toujours pas sortir du système monétaire européen (Euro), c'est-à-dire en langage clair qu'ils veulent toujours faire payer l'inflation aux travailleurs.

De grâce, ne soyons pas naïfs, et ne suivons pas les aventuriers qui le matin font allégeance à Frédéric Souillot et le soir à M. Mélenchon. La tarification a permis à la clinique d'être rentable en ne produisant que des actes rentables, et de ruiner l'hôpital en le rendant déficitaire. À noter que toutes les activités commerciales extérieures à l'hôpital (téléphone, télé, cafétéria...) ont été externalisées. La crise de l'hôpital ne date ni de M. Macron, ni de M. Sarkozy, ni de M. Hollande... Le narratif de la Nupes est une fable pour enfants qui vise à innocenter les siens.

Pour un hôpital public sans rationalisation (rationnement) des soins...

Les solutions sont toujours les mêmes : rationalisation du temps de présence auprès du patient, repli sur les tâches essentielles et glissement de tâches. Il faut noter que dans le cadre du covid, le fait de sauver quelqu'un ne semble plus forcément une priorité, vu le manque de personnel.

Un jour, avec la privatisation de la sécurité sociale, remplacée par des mutuelles, puis

¹ <https://lvsl.fr/le-tournant-de-la-rigueur-de-1983-un-moment-decisif-vraiment/>

par des assurances, on priorisera selon le pognon de la personne.

Quand on sera à ce moment-là, la question sera de savoir s'il y a encore des abrutis qui croiront que le pass vaccinal a sauvé le système de santé qui menaçait de s'écrouler ?

Le pass sanitaire est à la santé, ce que la ZFE (zone interdisant les voitures des pauvres) est à l'environnement.

Combien de gamins ont été collés pour n'avoir pas porté le masque alors que leurs copains se faisaient harceler ?

Combien de nouveaux protocoles sanitaires ont été discutés dans les établissements scolaires et les rectorats par la Fédération Syndicale Unitaire (avec un certain silence de la FNEC au nom d'intérêts plus politiques que syndicaux) alors que l'enseignement est en train de suivre le même chemin que la santé ?

Pour revenir à la santé, toutes les lois depuis 1983 sont des lois de rationalisation qui visent à diminuer les lits et à casser les conditions de travail des soignants, bref à fragiliser l'hôpital public. Pour 183 euros, signer un accord créant des différences entre les soignants et poursuivant la casse des conditions de travail était-il vraiment nécessaire ?

Certes 183 euros, mais généralisation des auto-remplacements, baisse du temps de repos, pas d'augmentation des effectifs, individualisation des plannings et des primes, augmentation de l'hôpital de jour (cela veut dire pour certains malades « démerde-toi » et pour l'hôpital « fermeture de lits et conditions de travail catastrophiques »)...

Qu'a apporté le Ségur finalement si ce n'est qu'en le signant, eh bien, on accepte la fermeture des lits pour une augmentation qui ne correspond pas à l'inflation ? Dans quelle logique on s'enferme ?

Le corporatisme de l'ordre des médecins et la soumission politique à l'ordre bourgeois

La médecine de ville est la médecine qui comprend l'offre de soins, que ce soient les médecins généralistes ou les spécialistes. Elle doit s'articuler à l'offre hospitalière. Si la

médecine de ville et les soins hospitaliers sont rationalisés et désorganisés, on n'articule rien à rien, on brasse du vent et on se complaît dans la phraséologie...

« Un désert médical désigne une zone géographique dans laquelle il est très difficile, voire impossible, de se faire soigner par un professionnel de santé en raison de l'absence de médecins à proximité. » Le ministère de la santé nous dit : *« alors que le nombre de médecins baisse fortement, l'accès aux soins pour tous et partout sur le territoire est plus que jamais au cœur des préoccupations ».*

En juillet, le gouvernement, devant la catastrophe annoncée, décide un ensemble de mesures toutes aussi ridicules les unes que les autres. Des comités Théodule sont mis en place à chaque strate de notre République décentralisée et déconcentrée, Macron en parfait cynique lance même une chasse au comité Théodule.

Pendant ce temps-là, les gens sont toujours aussi mal soignés. Le RN, LREM et LR se sont unis pour maintenir l'ordre pétainiste de l'ordre des médecins, on ne peut pas revenir sur la libre installation des médecins. On peut résumer la chose ainsi, les médecins seront libres de s'installer où ils veulent, de se faire payer avec le salaire différé des travailleurs et de relayer les saintes paroles des lobbies pharmaceutiques.

Articuler la médecine de ville avec la médecine hospitalière relève presque de la logorrhée malsaine car tout est fait pour détruire la médecine de ville et l'hôpital, la sécurité sociale et les services publics.

La réalité, c'est qu'on prend les gens pour des cons en débitant de la moraline.

Donc l'accès à la santé diminue, médecine de ville comme médecine hospitalière, les conditions de travail des soignants sont épouvantables, le gouvernement continue sa politique de destruction des services publics et de la sécurité sociale, la médecine scolaire et du travail se réduisent elles aussi comme peau de chagrin, les CHSCT sont en voie de disparition...

À partir de là, apprendre dans toutes les écoles de soins et de médecine qu'au regard de l'Organisation Mondiale de la Santé *« la santé est un état de complet bien-être physique,*

mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale. La santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité ; elle dépend de la coopération la plus étroite des individus et des États. (...) »

C'est du flan !!!

Faire des formations sur la maltraitance ou la socio-esthétique, c'est encore du flan, quand on n'est même plus à même d'assurer le maintien des besoins fondamentaux par manque de personnel ou de moyens.

La Confédération qui a brillé par une résistance bien timide, limite inexistante, à la suspension des soignants, va-t-elle mettre à l'ordre du jour la défense inconditionnelle de la sécurité sociale, le refus du diktat des ordres corporatistes (médecins, infirmières, ...), la défense des conditions de travail des agents et la défense des services publics ?

Rien n'est moins sûr... Il faut conventionner les médecins par zone et oser les médecins agents publics.

L'important c'est la chute mais le reste aussi....

Donc comme dit une autre chanson « *c'est reculer que d'être stationnaire et on le devient à trop philosopher* », là on a une philosophie ultralibérale qui s'appuie sur une idéologie corporatiste et on philosophe sur les bienfaits des lois de 2002 sur un air Cfdt.... Une soupe infâme !

La réalité c'est que les médecins envoient chier les patients, que ces derniers ont de moins en moins accès aux soins (urgence ou pas), qu'il n'y a aucune anticipation du vieillissement de la population, qu'il y a une souffrance totale dans les services (remplacement le jour même, glissement de tâches, sous-effectif, manque de moyens,...), qu'il y a une souffrance au travail sans fin niée de plus en plus dans la définition des maladies liées à l'activité professionnelle.

Pendant ce temps-là, l'État raconte du baratin dans les écoles de soins, on ergote

sur le pass sanitaire en débitant de la « morale » pour vieux ou jeunes cons et la situation empire dans les hôpitaux comme dans les déserts médicaux.

Une anecdote pour finir

Ma petite, l'autre jour a eu un problème à l'œil, ce problème est assez récurrent et la cause reste inconnue. Le médecin généraliste, qu'il faut appeler dès 8h si on veut avoir un rendez-vous, nous dit qu'il faut voir un ophtalmo dans la journée, nous voilà donc partis après bien des appels dans un service d'urgence à 100 km de chez nous, puis deux jours après retour pour un contrôle pour un rendez-vous sur l'astreinte, puis enfin sept jours après un rendez vous chez un spécialiste toujours dans l'hôpital public. Là, je vois une ambulance, en s'excusant, qui laisse en salle d'attente une personne âgée hébergée en maison de retraite manifestement désorientée... Elle ne savait pas où s'asseoir, elle ne savait pas où se trouvaient les chaises, voire ce qu'était une chaise. Elle était perdue. Elle ne savait pas non plus qui était son médecin traitant.

Les soignants débordés ne peuvent plus prendre soin, ce qui demande de prendre du temps pour soigner et d'accompagner à chaque instant.

Ce temps a été bouffé par le capitaliste, ce gros cochon, au nom de la rationalisation. Michniak du groupe Program dit : « *la bataille ne se situe pas dans le temps, elle est le temps, quelque chose sur lequel on est toujours en retard* » ...

N'avons-nous pas perdu des batailles et du temps depuis 1983 ?

Que fait la confédération de l'espoir réel né de novembre-décembre 1995 ?

En quoi la signature du Ségur fait-elle avancer quoi que ce soit pour l'hôpital, les agents et les usagers ? En quoi ?

En quoi le pass sanitaire nous a protégés, nous a sauvés ?

Le plus grand danger pour la santé, c'est M. Macron et ses amis turbocapitalistes et le pass a accéléré notre soumission consentie.

Samuel, octobre 2023

Manipulations

Nous avons en tête la véhémence des discours du grand manipulateur du XX^{ème} siècle, le docteur Goebbels, ministre de la propagande de Hitler, avec son talent naturel pour la manipulation des foules. Il est important de rappeler qu'il s'inspirait des techniques publicitaires élaborées principalement aux USA (*Propaganda* d'Edward Bernays) évoquées par Naomi Klein dans son livre : *La stratégie du choc*.

Ce souvenir de la pratique hitlérienne influence beaucoup notre perception de ce qui est manipulation et il fausse notre appréciation de la réalité de celle-ci.

En fait, nous sommes aujourd'hui manipulés en permanence avec des techniques douces bien élaborées, où l'inconscient est sollicité et mis à contribution pour nous influencer de manière invisible.

Cet article a pour objet de mettre en évidence les méthodes utilisées par les gouvernements et les médias pour nous manipuler.

1. La manipulation de notre empathie,
2. Les condamnations sélectives,
3. Le droit sélectif à la parole.

1. L'appel à notre empathie avec un traitement médiatique diffère selon la nationalité des victimes civiles :

Pour les civils Israéliens, les médias ont utilisé les termes de « tués », ce qui implique une notion de douleur, alors que pour les palestiniens, ils ont utilisé le terme de « morts » ou « bilan de morts », ce qui n'évoque aucune émotion, juste des faits froids.

Cette différence de traitement a été extrêmement critiquée, forçant les médias à arrêter ces distinctions.

Mais les inégalités ont persisté en terme d'images : Les civils palestiniens n'ont pas de nom, pas d'histoire. Ce sont des personnes pauvres habitants dans des pays lointains, en guerre depuis des années et qui paraissent donc très loin de notre quotidien. On les représente sous forme de cadavres, de sacs mortuaires, de ruines, de bâtiments explosés.

Les civils Israéliens sont identifiés : ils ont un nom, un visage, une histoire, ils partagent notre culture.

Ainsi les victimes allaient voir Harry Potter, allaient dans des festivals...

Cette différence de traitement crée une empathie vis-à-vis de la victime qui nous ressemble et à laquelle nous allons nous identifier, et de l'indifférence pour les autres victimes que l'on ne voit que comme des chiffres et des statistiques lointaines.

Cette absence de compassion justifie la deuxième manœuvre.

2. Les condamnations sélectives :

Tant du côté des gouvernants que du côté des médias, il y a eu une condamnation ferme et définitive suite aux attaques « terroristes » du Hamas du 7 Octobre. Le consensus était très clair.

Par contre, lorsqu'on s'intéresse aux attaques commises par Israël, ce n'est plus clair du tout et l'on va nous dire que c'est un conflit compliqué...

Il n'y a eu aucune condamnation unanime ni de rappel de tous les crimes commis par Israël que le Droit International, les O.N.G et l'ONU dénoncent depuis des années. À savoir, la colonisation de la Palestine par Israël, son occupation illégale des territoires palestiniens, le régime d'apartheid que le régime d'Israël impose aux palestiniens, les blocus illégaux imposés à la Palestine et les bombardements intensifs effectués sur Gaza qui est non seulement une zone civile, mais dont la population est majoritairement composée d'enfants.

Cette discrimination est flagrante sur les plateaux de télévision : chaque prise de parole, considérée comme pro-palestinienne, est systématiquement coupée. Il faut au préalable condamner l'acte terroriste du Hamas alors qu'il n'est pas demandé aux intervenants, favorables à l'attaque israélienne, de condamner le fait qu'Israël commet des crimes de guerre, le blocus total et les bombardements...

Pour le gouvernement français, c'est la même chose. Aucune condamnation ferme d'Emmanuel Macron pour les crimes que constituent bombardements et blocus (coupure eau, électricité et nourriture).

Il a pourtant, été le premier à condamner fermement la Russie lors de l'invasion de l'Ukraine, à traiter Poutine de terroriste et à demander avec tout l'Occident son inculpation pour crime de guerre et crime contre l'humanité.

Loin de là, Emmanuel Macron n'incrimine jamais Israël, même quand il tweet: « *l'accès humanitaire à la bande de Gaza doit être ouvert sans délai* » alors que ce sont les bombardements sur des

zones civiles qui justifient la demande d'ouvrir des couloirs humanitaires.

Les actes d'Israël ne sont jamais condamnés et sont donc perçus comme non coupables, alors qu'en face, on résume la position palestinienne au Hamas, au terrorisme et donc à une condamnation unanime qui introduit un raccourci vicieux dans l'inconscient des gens : «Palestine = terrorisme ».

3. Le droit sélectif à la parole :

Toute compassion ou soutien pour la cause palestinienne est potentiellement considérée comme de l'apologie du terrorisme ; ce que l'on a vu avec Karim Benzema qui a tweeté son soutien aux civils palestiniens et qui a été immédiatement accusé par Monsieur le ministre de l'intérieur d'être un soutien des frères musulmans, et cela sans preuves. Une parlementaire L.R. a même demandé qu'il soit déchu de sa nationalité et que son ballon d'or lui soit retiré!

Cette criminalisation des soutiens à la Palestine se voit aussi pour les manifestations. Celles en soutien aux civils israéliens ont été naturellement autorisées mais celles en soutien aux civils palestiniens ont été interdites sur tout le territoire par le ministre de l'intérieur, Mr Darmanin, pour « *risque de troubles à l'ordre public* ».

Le conseil d'État a annulé cette interdiction générale et des manifestations ont pu se dérouler. Mais cela prouve le raccourci que notre propre gouvernement fait en estimant qu'une manifestation de soutien pour le peuple palestinien signifie violence, délinquance, antisémitisme.

C'est une forme de criminalisation et le résultat est que beaucoup de personnes n'osent plus exprimer leur compassion aux populations palestiniennes par peur d'être assimilées à des terroristes.

Ce droit sélectif à la parole va dans les deux sens.

Il y a plusieurs associations Israéliennes qui se mobilisent activement contre la politique de colonisation de la Palestine et ce n'est pas ces associations que l'on invite sur les plateaux de télévision, alors que la population israélienne se lève de plus en plus contre les agissements du gouvernement d'extrême droite de Nétanyahou.

Une partie de la communauté juive orthodoxe, considérée comme la branche juive la plus pratiquante et la plus rigoureuse, a plusieurs fois manifesté pour condamner la colonisation de la Palestine par le gouvernement d'Israël.

Mais là aussi en France, les médias n'en parlent pas.

Couper la parole aux nombreux Israéliens qui soutiennent la cause palestinienne et donner la parole uniquement à ceux favorables à la guerre, c'est aussi une manière de manipuler notre opinion en faisant croire que le gouvernement d'extrême droite israélien a le soutien de tout son peuple et agit avec l'unanimité des siens.

Couper la parole aux Israéliens qui soutiennent la cause Palestinienne est de la malhonnêteté intellectuelle ayant pour but de créer un raccourci psychologique. On finit par associer inconsciemment les gouvernements et leurs populations. Tous les Israéliens seraient donc des sionistes d'extrême droite qui veulent raser Gaza et tous les palestiniens seraient des terroristes islamiques.

Le résultat de toutes ces manœuvres est de rendre toute discussion sur le sujet impossible. Le sujet devient tabou et divise toute la société.

Lorsque Emmanuel Macron a dit dernièrement qu'il craint que ce conflit divise la société française, c'est justement ce double standard qui divise la société et il le sait très bien. Cela fait partie de sa stratégie de pouvoir : diviser pour mieux régner.

En fait, ce soutien inconditionnel à Israël est le meilleur moyen de préparer une bombe à retardement, non seulement en Israël et en Palestine, mais dans le monde entier. C'est la fabrique des extrémistes de demain, c'est à dire des attentats de masse.

C'est en faisant preuve d'honnêteté intellectuelle et d'égalité de traitement que l'on pourrait éviter cette division qui est contre-productive pour la paix que nos gouvernants disent vouloir obtenir.

On peut sans difficulté en déduire que seuls les intérêts des USA, et donc du capitalisme, comptent et que l'UE en bonne subsidiaire se soumet aux diktats de ceux ci.

Nous sommes dans notre rôle, en combattant des positions nationales et internationales qui sont néfastes à la classe ouvrière.

Les guerres sont faites contre les populations pour l'enrichissement des milliardaires, rien de neuf sous le soleil.

Poursuivons notre combat contre toutes les guerres.

Marc Hébert, le 8 novembre 2023

Le Sionisme d'hier à aujourd'hui

Il est primordial de rappeler qu'Israël a été fondé suite à la décision de l'Occident au lendemain de la deuxième guerre mondiale d'amputer 52% du territoire de la Palestine en le donnant aux sionistes.

Ce faisant, à ce jour, il semble être le seul pays au monde à ne pas avoir figé ses frontières, ce qui explique de voir disparaître les palestiniens de leurs terres.(1)

Israël a été fondé sur des bases raciales comme étant le peuple élu de la Palestine, le Nazisme relevait de la même philosophie.

Jabotinsky dirigeant sioniste, fondateur de l'Irgoun et de la Haganah (mouvements terroristes sionistes) disait des palestiniens : « la Palestine est une terre sans peuple, pour un peuple sans terre ... »(2)

Tout aussi explicite le général De Gaulle dans son discours du 27 novembre 1967 avait une vision prémonitoire gaullienne «Maintenant il (Israël) organise, sur les territoires qu'il a pris, l'occupation qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsion et s'y manifeste contre lui la résistance qu'à son tour il qualifie de terrorisme... »(3)

Jacques Baud dans l'interview sur espoir et dignité du 5 novembre 2023, relève qu'un peuple est légitime à se défendre par la résistance y compris par la résistance armée lorsqu'il subit une annexion du fait de son occupation (résolution des Nations Unis N° 45130). Mais aussi il nous donne l'information que le Hamas n'est pas une organisation terroriste mais un mouvement de résistance de la cause palestinienne qui ne vise à défendre que l'intégrité de la Palestine.(4)

Il démontre aussi la désinformation des médias concernant les massacres attribués au Hamas qui ne sont en grande majorité que le fait de l'armée israélienne tirant sur sa propre population...

En effet, c'est au nom de l'application de la directive Hannibal qui consiste à tuer l'adversaire et ce, peu importe le nombre de victimes juives, que l'armée israélienne (Tsahal) a délibérément assassiné des otages, citoyens américains, juifs et autres.

Selon les rapports de journalistes américains juifs présents et d'israéliens rescapés, Michel Collon dans *Investig'Action* n°10 corrobore les massacres du 7 octobre par l'armée israélienne où les pilotes des hélicoptères et avion se rendent compte qu'on leur donne l'ordre de tuer leurs concitoyens.

Bien que nous assistions à une guerre de l'information pour légitimer les crimes de guerre

sur la population palestinienne de la part d'Israël et ce depuis plus de cinquante ans, nous devons considérer que nous sommes dans une guerre asymétrique, où la victoire militaire de l'opresseur sur le terrain est une défaite stratégique du vainqueur (Jacques Baud :la guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur). (5)

Cette politique meurtrière perpétrée par Israël dans le plus grand mutisme de l'Occident, suite à la spoliation des terres palestiniennes, n'a fait que multiplier le nombre de combattants palestiniens suite aux familles endeuillés. Elle a aussi permis la fin de la guerre fratricide (organisé par l'état d'Israël) au sein des mouvements de résistance palestinienne comme le décrit en autre à juste titre Alain Juillet ancien responsable de la DGSE dans l'émission Ligne Droite du 9 octobre 2023.

Selon Charles Enderlin (journaliste et écrivain franco-israélien) correspondant de France 2 à Jérusalem, mais aussi Alain Juillet ancien responsable de la DGSE français, le fait est que Benjamin Netanyahu a favorisé le Hamas pour empêcher la création d'un État palestinien. Il a utilisé le HAMAS contre le FATAH pour éviter la création de l'État palestinien au côté de celui d'Israël, ce que l'État Sioniste ne peut accepter.

Selon certains médias, Benjamin Netanyahu alors remis en cause par une majorité de la population israélienne sur la question de la réforme judiciaire avec pour incidence un boycott des réservistes, aurait organisé l'inaction du pouvoir politique ainsi que d'une partie de l'armée israélienne et de ses services de renseignement lors du 7 octobre 2023.

Il y aurait eu selon ces mêmes médias une volonté de Benjamin Netanyahu dans le cadre d'un évènement majeur (semble t'il, averti par les services secrets égyptiens), de provoquer un sursaut national afin de pouvoir rayer de la carte les palestiniens de la bande de Gaza et ainsi exploiter le pétrole et le gaz présent en Palestine.

La même stratégie aurait été employé par le gouvernement américain de l'époque contre les japonais à Pearl Harbor, sachant que le Japon était sous embargo pour le pétrole, ne disposant que de 10 mois pour faire fonctionner son économie et ce pour contrer ainsi l'opposition des citoyens américains à une autre guerre.

Et pourtant, Israël a été régulièrement condamné par des résolutions de l'ONU au fil des années, mais protégé par le veto américain (53 fois) qui veut conserver un rôle de gendarme dans le monde arabe par l'entremise de l'état Israël. C'est

l'orientation qui prédomine en occident vassalisé par l'impérialisme américain qui veut contrôler le pétrole du monde arabe pour le profit de ses multinationales.

Dernièrement les bombardements des populations civiles ont provoqué à Gaza l'assassinat de plus de 1500 enfants en quelque jours, alors que le ministre de la défense israélien compare les palestiniens à des animaux à qui il faut couper l'eau, la nourriture, l'électricité. Michel Collon dans *investig'ation* nous informe, en listant le nombre et le nom de 22 hôpitaux qui ont été bombardés par l'aviation israélienne.

Tous les 15 minutes un enfant palestinien est assassiné par Israël...

C'est un constat que les accords d'Abraham négocié par le gendre du président Trump, visant à développer l'économie des pays du proche et moyen Orient en établissant des liens économiques avec Israël en oubliant l'existence des palestiniens, ne sont pas en phase avec la solidarité des citoyens dans le monde vis-à-vis de la nation Palestinienne, mettant sur la sellette les dirigeants qui avaient la volonté de normaliser ses liens avec l'état hébreu d'Israël. Dernièrement dans le sillage d'autres États d'Afrique et pas seulement, l'Afrique du Sud rappelle son ambassadeur d'Israël suite au génocide organisé par Israël sur les palestiniens. La Bolivie rompt ses relations avec Israël, le Chili et la Colombie rappellent à leurs tours leurs ambassadeurs d'Israël.

L'Algérie pointe la responsabilité d'Israël dans ce conflit dans le cadre d'une plainte à la cour de justice internationale à la Haye pour génocide le 11 novembre 2023.

Alors que les manifestations se poursuivent dans le monde pour condamner Israël, il est envisageable de craindre une défiance accrue de citoyens condamnant les positions occidentales en faveur d'Israël.

Alors que nous assistons à une montée en puissance des BRICS modifiant les rapports économiques et militaires de régions dans le monde, il y a une remise en cause de l'existence

des bases américaines dans les pays du proche et moyen Orient. Les multinationales américaines ne seront plus en mesure d'exploiter à l'avenir les ressources pétrolières, gazières et autres.

Le Qatar vient d'avertir qu'il couperait toute approvisionnement en gaz à destination de l'Europe si les soldats de Tsahal envahissaient Gaza.

Condamner l'extermination des juifs lors de l'holocauste par les nazis est une évidence, mais cela doit l'être aussi pour les palestiniens victimes des crimes perpétrés par les sionistes pendant plus de 75 ans jusqu'à aujourd'hui.

Les médias français ont cautionné la politique israélienne au nom du droit d'Israël à se défendre, mais une partie des citoyens de religion juive aux USA ont une autre opinion non belliqueuse à l'égard des palestiniens.

Il est urgent de faire taire les armes de part et d'autre, afin que les israéliens et les palestiniens vivent en paix.

C'est un constat, l'armée israélienne et le pouvoir politique malgré le génocide sont dans l'impasse, et je pense que malgré les évènements génocidaires d'Israël, cet État sioniste dans sa conception est conscient de sa disparition au profit d'un État démocratique.

Patrick Brossard

1 Israël, parlons-en ! : Michel Collon

2 La Haganah : Thierry Nolin

3 Conférence de presse du général De Gaule

<https://youtu.be/6GvONw8rAPM?si=vw-AsUsPlmjisjxU>

4 Jacques Baud « La guerre de Gaza pourquoi il faut sortir de la vision occidentale du conflit ! »

https://youtu.be/XpRkDvyWRJo?si=BNI_3ycZREUgLqBj

5 La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur : Jacques Baud

Le 12 novembre 2023

Patrick Brossard



Haute-Savoie

Frédéric Souillot, secrétaire général FO : « Augmenter les salaires, c'est maintenant »

Jeudi 2 novembre, le secrétaire général de Force Ouvrière Frédéric Souillot tiendra un meeting à Thonon. Vie chère, inflation, Suisse... : il répond à nos questions.

Quel est le sens de cette visite à Thonon-les-Bains ?

« C'est pour rencontrer les militants, préparer les élections professionnelles, puisqu'on renouvelle deux tiers des CSE d'ici la fin de l'année. C'est aussi soutenir nos équipes qui sont en campagne électorale et parler des sujets d'actualité. On va parler logement, vie chère et frontaliers. Comment peut-on garder l'envie de travailler dans le département sans passer la frontière ? Comment est-ce qu'on donne des garanties sur le logement ? Et comment est-ce qu'on explique aux employeurs qu'augmenter le salaire, c'est maintenant ? Parce que l'inflation chez vous, elle a en plus des proportions plus élevées que sur le reste du territoire. »

Effectivement, en Haute-Savoie, la vie est plus chère qu'ailleurs en raison de la proximité avec la Suisse. La situation est exacerbée par



Frédéric Souillot, a été élu secrétaire général de Force Ouvrière en juin 2022. Photo Le DL/Alexis Hennebelle

l'inflation qui est à plus de 4,9 % au-dessus de la moyenne nationale. Il y a aussi des problèmes de recrutement, notamment dans les services publics. Que proposez-vous et qui doit s'activer sur ces questions ?

« C'est l'exécutif qui doit s'activer, puisqu'aujourd'hui, quand on parle de mobilité interne, que ce soit à la fonction publi-

que hospitalière ou dans la fonction publique d'État, dès qu'un poste est proposé, notamment dans les deux Savoie, l'Ain et du côté du Luxembourg ou de l'Allemagne, on a moins de candidats parce que pour se loger, ce n'est pas simple. Et deuxièmement, il n'y a pas d'attractivité salariale pour pouvoir vivre raisonnablement. Nous, on avait proposé une prime vie chère pour plus d'attractivité dans les métiers du public. Et puis, sur le privé, il faut qu'on trouve une solution d'attractivité, avec notamment Action Logement, qui est un organisme paritaire et qui a le plus grand patrimoine français. »

Le ministre de la Fonction publique a annoncé justement une prime vie chère pour certaines communes de Haute-Savoie, autour des 70 € bruts mensuels selon les salaires. Est-ce vraiment suffisant ? Quelles sont les solutions pérennes à ce problème ?

« La prime vie chère, je dirais que c'était presque une rustine. On l'avait réclamée. Elle n'était pas à ce niveau-là, puisque même 80 euros bruts, ça ne fait pas

la rue Michel à la fin. Donc la pérennité, ça passe par la paie. Donc avec une revalorisation du point d'indice supérieure dans le département. Parce que choisir des villes et dire "sur celle-ci on va mettre la prime vie chère et pas sur l'autre", non. C'est le même problème partout. Mais il faudrait surtout regarder quels salaires sont pratiqués de l'autre côté de la frontière, regarder quelles protections sociales collectives nous avons et réaugmenter les salaires. »

Qu'est-ce que vous, vous dites aux privés qui répondent : "Nous, on ne peut pas augmenter les salaires et être compétitifs avec la Suisse" ?

« Des solutions sont toujours possibles, puisque l'État consent des allègements de cotisations à tout un tas d'entreprises sans aucune conditionnalité. Demain, si l'exécutif prend ses responsabilités, il peut y avoir des allègements de cotisations patronales pour les entreprises de Haute-Savoie, ce qui permettrait d'augmenter les salaires. »

● **Propos recueillis par Sylvia Bouhadra**

Le Secrétaire Général de Force-Ouvrière trahit la Résolution Générale et sort de son mandat

Normalement dans une organisation syndicale démocratique, il y a un Congrès Confédéral National avec un ou plusieurs candidats au poste de Secrétaire Général. Une Résolution Générale est adoptée et s'impose à tous jusqu'au prochain

congrès. Le Secrétaire Général élu a un mandat qui s'impose à lui : respecter et faire respecter les termes et les revendications de la Résolution générale.

L'an passé, pour FO, c'était, *presque*, comme ça au Congrès Confédéral de Rouen.

« *Presque* », car s'il y avait trois candidats au poste de Secrétaire Général, à la fin un seul a pu présenter sa candidature. Du coup, il était sûr d'être élu. Un des candidats n'avait pas pu présenter sa candidature, car les instances qui lui avaient donné leur accord ayant subi des pressions confédérales s'étaient désistées. Quant au second candidat, rien moins que le Secrétaire de la Fédération des Fonctionnaires, il devait recevoir l'ordre, en plein congrès, et ordre d'un parti mais pas d'un syndicat, de retirer sa candidature. Violation unique dans l'histoire de FO et de la Charte d'Amiens. Aussi les candidats qui pouvaient mettre en ballottage ou en échec le candidat des bureaucraties syndicales ayant été écartés, F.Souillot pouvait être élu, puisque que seul et sans que l'on puisse compter ni organiser une opposition significative. Élu, donc, mais dans de telles conditions, mal élu.

Pour autant ce Secrétaire Général, mal élu, a les mêmes obligations, c'est-à-dire le même mandat. À savoir, appliquer et faire appliquer les revendications contenues dans la Résolution générale adoptée par le Congrès de Rouen de 2022.

Sauf que la signature de l'accord sur le « partage de la valeur », en début de cette année était clairement contraire à la Résolution Générale de 2022. Mais pas contraire aux revendications du patronat : signature non pas syndicale, mais corporatiste...

Et cela continue !

Ainsi F.Souillot, devant tenir un meeting à Thonon en Haute-Savoie, a donné un entretien pour le *Dauphiné Libéré* du 1^{er} novembre. À la question de la lutte contre l'inflation, il répond : « *nous avons proposé une prime vie chère pour plus d'attractivité dans les métiers du public* ».

Sauf que jamais, à FO, on n'a revendiqué des primes. Ça, c'est la logique du libéralisme et de tous les gouvernements du genre Sarkozy-Hollande-Macron. Car les primes n'ont pas de conséquences sociales : rien pour les cotisations sociales, rien pour la retraite... Les primes c'est se soumettre à la politique de Borne-Macron : des primes, pas d'augmentations salariales.

Ce n'est pas une revendication syndicale, ce n'est pas une revendication FO.

Comme si ce n'était pas suffisant, Souillot propose une autre piste : « *il peut y avoir des allègements de cotisations patronales pour les entreprises de Haute-Savoie, ce qui permettrait d'augmenter les salaires* ». Stupéfiant qu'un responsable syndical reprenne une revendication du patronat.

Et pourquoi pas : une baisse du niveau des profits pour une minorité dans les entreprises ? Et si c'est le cas, une baisse du niveau des dividendes. Faire payer le capital, en voilà une revendication syndicale.

D'ailleurs que dit la Résolution Générale du congrès FO de 2022 : « *2. Une priorité : l'augmentation générale des salaires. Faire face à l'inflation et à l'augmentation du poids des dépenses contraintes. Depuis la sortie de mesures sanitaires, le Congrès souligne la hausse des dépenses contraintes subie par les ménages et les salariés : loyers, factures d'énergie, alimentation, abonnements téléphoniques et internet, remboursements de crédits ou encore assurances. Le Congrès s'oppose à l'augmentation au prix de l'énergie (électricité, gaz, essence...) et revendique le retour aux monopoles publics d'État de l'énergie et des transports. L'augmentation du prix de l'énergie, du gaz et de l'essence vont continuer d'affecter les moyens des travailleurs. Le Congrès s'inquiète des répercussions de cette inflation sur le pouvoir d'achat des salariés, des retraités, des chômeurs et allocataires des « minima sociaux ... Le Congrès établit un lien entre l'inflation et les profits record enregistrés en particulier par les entreprises du CAC 40 et autres grands groupes en situation de monopole.*

Le Congrès renouvelle son opposition aux dispositifs d'exonérations de cotisations sociales, qui conduisent à des trappes à bas salaires, et à tous les mécanismes substitutifs à de vraies augmentations générales des salaires, comme l'indemnité inflation, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, ou encore les primes d'épargne salariale. Le Congrès revendique l'augmentation générale des salaires, des pensions, des allocations et minima sociaux. »

On ne peut pas être plus clair : non aux primes de vie chère ou de pouvoir d'achat, non aux exonérations de cotisations sociales, non à l'épargne salariale !!!

Et le mandat du Secrétaire Général, c'est de faire appliquer et d'appliquer ce refus des primes et de l'épargne salariale et c'est de revendiquer l'augmentation générale des salaires, des pensions, des allocations et des minima sociaux. Ça et rien d'autre.

Ça et en aucun cas prétendre reprendre, au nom de FO, les revendications anti-syndicales patronales et gouvernementales du genre : primes et épargne salariale et même allègement des cotisations patronales... Du jamais vu à FO ! Du contraire à tout ce que représente historiquement et socialement FO !

Cela, c'est trahir le mandat. Rien d'autre. Donc de deux choses l'une :

Si le Secrétaire Général de FO est contre la Résolution Générale de 2022, il n'a pas le choix : il doit se démettre de son mandat.

Ou bien il se soumet à la Résolution Générale : ce qui annule la signature sur le partage de la valeur et les formules sur la prime de vie chère et les cotisations patronales. Plus jamais ça !

À cet égard, le CCN et pas plus la Commission Exécutive ne sont définies dans les statuts comme des chambres d'enregistrement des faits et propos du secrétaire général. Ces instances sont là pour faire respecter les termes et revendications de la Résolution Générale, comme pour faire respecter les statuts.

Au terme du dernier CCN, seulement 4 voix contre : les autres camarades n'ont pas lu la Résolution ni les statuts ?

S'ils les ont lus, et c'est sûr, ils ont l'obligation de signifier au Secrétaire Général qu'en proposant des formules patronales et gouvernementales à la place et contre les revendications adoptées par le Congrès, il n'est

plus dans l'exercice de son mandat. Et ça, c'est au moins aussi grave qu'une affaire de fichier.

Donc à FO, on ne peut pas continuer à marcher sur la tête comme c'est le cas. Si cela continue, c'est FO, appareil compris, qui paiera. Du Secrétaire Général au militant de base, nul ne peut se situer hors du cadre revendicatif adopté, hors des statuts, hors de l'histoire de FO. Ce qui n'est en aucun cas l'histoire du corporatisme, mais l'histoire du syndicalisme libre et indépendant. Il est urgent de revenir au fonctionnement démocratique et social à FO. Il faut revenir aux fondamentaux.

Un militant Force-Ouvrière en colère

6 novembre 2023

L'Anarcho-syndicaliste

Association des Groupes Fernand Pelloutier
Korn an Tan - 640 rt de Lezeret
29810 PLOUMOGUER

Fondateur de publication:

Alexandre HÉBERT

Directeur de publication:

Marc HÉBERT

N° SIREN :

890 475 460 - CPPAP: 1125 P 11527 - ISSN: 0398-6829

publicimo :

codico 04384049 D.T.PR N° 029/21/085-AN

Imprimerie spéciale de l'association :

Groupes Fernand Pelloutier

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale de France

Sites : <https://anarcho-syndicalisme.org>

Contacts: Anarcho-syndicaliste@protonmail.com

